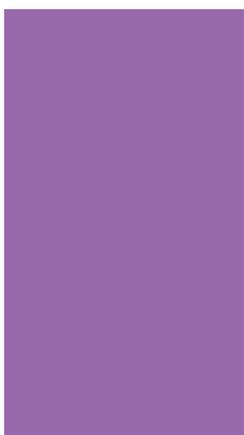
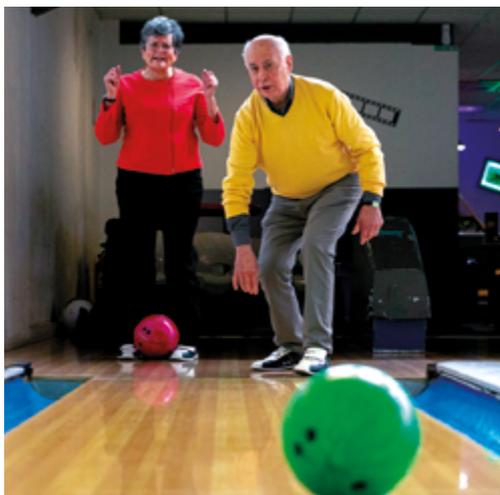
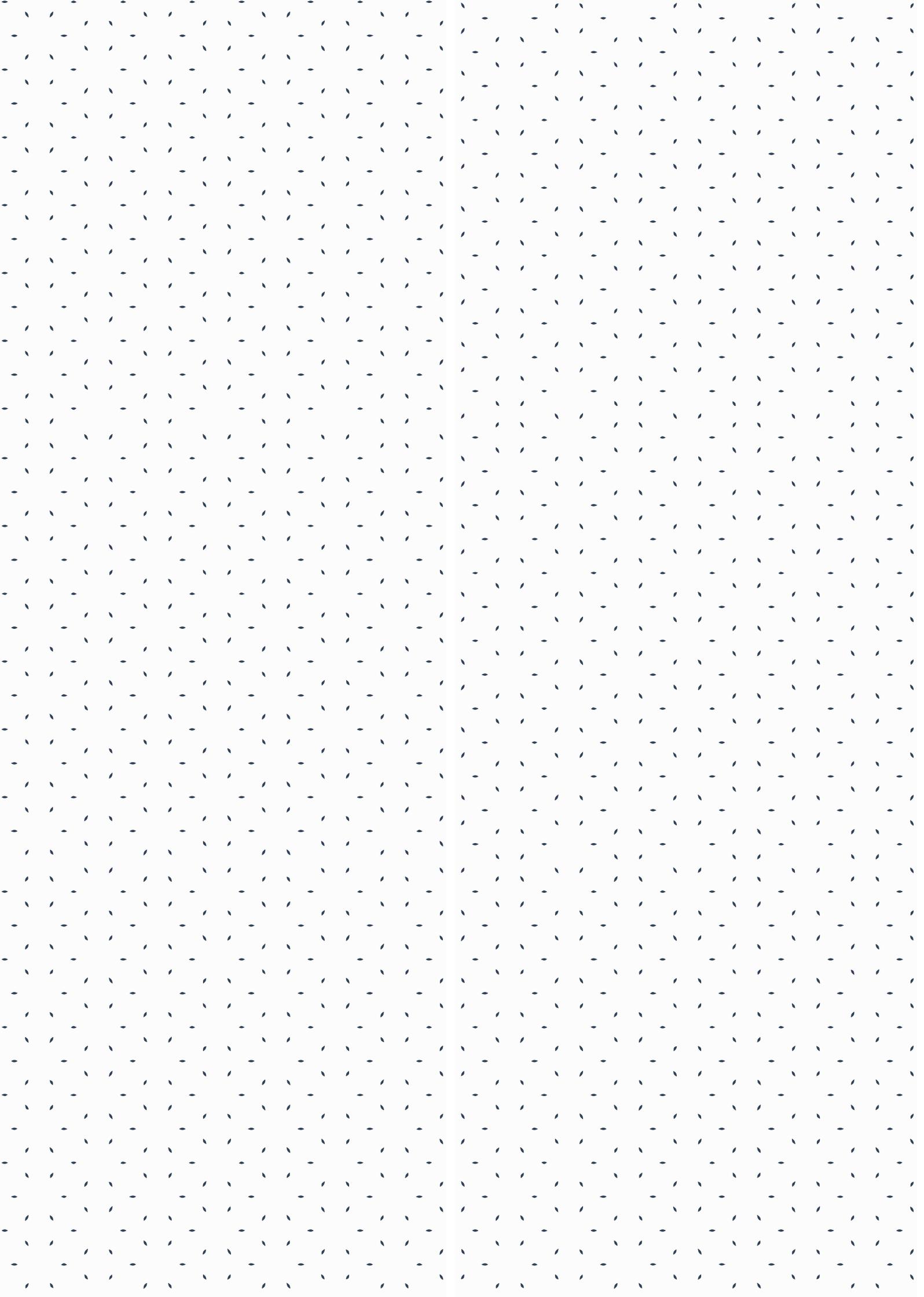




LES RÉSIDENCES
AUTONOMIE À MALAKOFF

LIVRET 
DU NOUVEL
ARRIVANT





SOMMAIRE

Bienvenue dans nos résidences !

Le mot d'accueil de vos élu.es

Laforest et Joliot-Curie, deux résidences autonomie à Malakoff..... 06

1. Qu'est-ce qu'une résidence autonomie ?
2. Un fonctionnement participatif : le conseil de vie sociale (CVS)
3. Où se situent les 2 résidences à Malakoff ?

Nos équipes..... 08

1. La directrice du CCAS et la responsable des résidences
2. La maîtresse et le maître de maison
3. L'équipe de restauration et d'entretien

Arriver, habiter et partir d'une résidence..... 09

1. Votre arrivée
2. Locataires, quels sont vos droits ?
3. Les devoirs de chaque résident.e
4. Souci de santé, baisse d'autonomie... Une règle d'or, nous informer !
5. Quand et comment régler son loyer ?
6. Pris en charge ou non dans le prix du séjour ?
7. Les aides possibles
8. Que faire en cas de problème administratif et/ou financier ?
9. Et si je veux partir de mon logement ?

La vie au sein des résidences..... 11

1. La téléassistance
2. La restauration
3. L'entretien des appartements
4. Les espaces collectifs
5. Les animations et loisirs
6. La Gazette de Malakoff, le trimestriel des sorties et animations des seniors

Contacts et adresses utiles..... 19

1. Numéros d'urgences
2. Services publics de proximité
3. Santé
4. Vie associative, loisirs, culture et sport
5. Bien s'informer



RÉSIDENCE
AUTONOMIE
LAFOREST



BIENVENUE DANS NOS RÉSIDENCES !

Nous nous associons aux équipes des résidences autonomie pour vous souhaiter la bienvenue au sein de nos établissements.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre installation dans votre nouveau chez vous. Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant les espaces de vie, les équipes, la vie en collectivité et le fonctionnement complet de nos résidences.

Depuis la création de ses résidences, Malakoff a toujours eu la volonté de permettre aux senior.es d'avoir un logement correspondant à leurs attentes et besoins. Les équipes travaillent ainsi à vous offrir un environnement serein et paisible dans nos résidences.

L'équipe de votre résidence mettra tout en œuvre pour vous aider dans votre adaptation au sein de l'établissement et vous assurer une vie en collectivité de qualité.

Bonne installation !



Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff,
présidente du
CCAS



Saliou BA
Maire adjoint
Action sociale,
Hébergement
d'urgence et
Jeunesses
Vice-président
du CCAS



Jocelyne BOYAVAL
Conseillère
municipale déléguée
à la Mémoire, aux
Anciens combattants
et aux Seniors

LAFOREST ET JOLIOT-CURIE

DEUX RÉSIDENCES AUTONOMIE À MALAKOFF

1. QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE ?

Une résidence autonomie est un ESSMS, établissement et service social et médico-social au sens de la loi du 2 janvier 2002, titulaire d'une autorisation du département des Hauts-de-Seine. Malakoff en compte deux sur son territoire : les résidences Laforest et Joliot-Curie, dont **la gestion est assurée par le centre communal d'action sociale (CCAS).**

Ces résidences abritent des logements à coût modéré, assortis de services collectifs (prestation de restauration collective ou à emporter, téléassistance, ...) à destination de personnes âgées autonomes ne souhaitant plus ou ne pouvant plus vivre chez elles. La garantie du « *bien vivre ensemble* » passe également par les animations et loisirs proposés au sein des résidences.

Les espaces de vie sont sécurisés par un accès avec un digicode – qu'il convient de ne pas diffuser outre mesure – et la présence d'un maître ou d'une maîtresse de maison logé-e sur le site de l'établissement.

Ces établissements ne sont pas médicalisés : aucun personnel soignant n'est rattaché à la résidence. Chaque résident a toute liberté, selon ses besoins et ses choix, pour faire appel à son médecin, ou recourir aux soins d'infirmiers, pédicures, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.

2. LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Qui mieux que les résident-e-s pour donner leur avis sur le fonctionnement au quotidien des résidences ?

C'est pourquoi les locataires élisent des représentants, pour trois ans maximum. Avec l'élue aux seniors, la directrice du CCAS et le personnel des résidences, ils constituent le conseil de vie sociale

Son rôle, consultatif mais essentiel, est d'émettre des avis et faire des propositions pour toute question liée au fonctionnement ou à la vie dans les résidences.

C'est un atout majeur en matière d'amélioration du cadre de vie, de qualité des prestations, des activités et animations.

Les représentants proposent des réunions régulières avec les résident-es afin de discuter des souhaits de chacun et leur communiquer des informations si besoin.

LES REPRÉSENTANTS DE LA RÉSIDENCE LAFOREST



Mickaela LAFONTANT
(présidente)

☎ 06 38 23 25 69



Amar AMI

☎ 06 67 29 31 18

LES REPRÉSENTANTS DE LA RÉSIDENCE JOLIOT-CURIE



Josette MARTINEAU
(vice-présidente)

☎ 07 68 28 73 87



Monique OFFNER

☎ 06 30 20 60 14

3. OÙ SE SITUENT LES 2 RÉSIDENCES À MALAKOFF ?

Détail des quartiers nord et centre de la ville.



QUARTIER NORD : RÉSIDENCE LAFOREST

📍 7 rue Laforest

☎ 01 47 35 65 51

- Créée en 1975, propriété de la ville de Malakoff
- 35 logements de type F1 (30m²)



QUARTIER CENTRE : RÉSIDENCE JOLIOT-CURIE

📍 5-7 avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie

☎ 01 41 17 42 88

- Créée en 1982, propriété de la Saiem Malakoff Habitat
- 40 logements de type F1 (30m²)

NOS ÉQUIPES

1. LA DIRECTRICE DU CCAS ET LA RESPONSABLE DES RÉSIDENCES

Au sein du centre communal d'action social (CCAS), qui gère vos résidences, **Anne Bathily**, directrice du CCAS, coordonne la gestion des deux établissements.

Tandis que **Sophie Lacombe**, responsable du pôle Résidences est garante du bon fonctionnement des structures. Elle en fait vivre le projet et veille au respect de tous les aspects réglementaires.

2. LA MAÎTRESSE ET LE MAÎTRE DE MAISON

À chaque résidence autonomie, sa référente ou référent.

Ces derniers assurent un rôle d'accueil et d'accompagnement, ils veillent au bon fonctionnement de la résidence dont ils ont la charge : respect des règles de vie, souci du collectif et propreté des locaux.

3. L'ÉQUIPE DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

Les résidences autonomie proposent un service de restauration collective avec des plats frais et équilibrés préparés au cœur de la cuisine centrale de la commune voisine de Bagneux, avec laquelle Malakoff est en partenariat depuis quelques années.

Le nettoyage de l'ensemble des parties communes de votre résidence (rez-de-chaussée et étages) est assuré par une équipe d'entretien.



Sophie LACOMBE
Responsable
du pôle Résidences
☎ 06 48 58 75 30



Christelle BONNEL
Maîtresse de maison
résidence Laforest
☎ 01 47 35 65 51



Mohamed CHERGUI
Maître de maison
résidence Joliot-Curie
☎ 01 41 17 42 88



Pour en savoir plus,
voir la restauration
p. 11

Pour l'entretien des
appartements,
voir p. 12

ARRIVER, HABITER ET PARTIR D'UNE RÉSIDENCE

1. VOTRE ARRIVÉE

Lors de votre arrivée au sein de la résidence, vous devez :

- **Effectuer un état des lieux entrant** avec le maître ou la maîtresse maison de la résidence
- **Fournir une attestation d'assurance habitation responsabilité civile** à jour
- **Souscrire un contrat de téléassistance** (obligatoire)
- **Souscrire ou faire suivre votre contrat auprès d'un fournisseur d'énergie** (EDF, Engie...)
- **Faire votre changement d'adresse** auprès des différentes administrations (caisse de retraite, assurance maladie, Trésor Public, ...) et prestataires (banque, mutuelle, téléphonie...)
- **Établir une demande d'aide au logement** (APL ou AL) si vous y avez droit auprès de la caisse d'allocations familiales



Voir
Contacts
et adresses
utiles p. 19

2. LOCATAIRES, QUELS SONT VOS DROITS ?

- **Bénéficier d'un logement décent et salubre**
- **Être respecté dans sa vie privée**
- **Avoir le droit à l'information** sur les activités et animations de la résidence et les événements de la ville
- **Avoir le droit à la pratique religieuse de son choix**
- **Bénéficier d'un soutien pour rester en bonne santé**
- **Bénéficier d'un accompagnement social** si besoin
- **Bénéficier d'un accompagnement administratif** ou d'une orientation en cas de difficulté financière

3. LES DEVOIRS DE CHAQUE RÉSIDENT

- **Respecter son voisinage** en évitant toute forme de nuisances
- **Respecter le personnel de l'établissement**
- **S'acquitter tous les mois de son loyer**
- **Maintenir son logement en bon état**
- **Informé en cas d'absence de plus de 24h**
- **Respecter la propreté** des espaces communs intérieurs et extérieurs
- **Avoir un médecin traitant référent**

4. SOUCI DE SANTÉ, BAISSÉ D'AUTONOMIE... UNE RÈGLE D'OR, NOUS INFORMER !

Vivre en résidence autonomie vous laisse libre d'agir à votre guise. Mais les règles du bien vivre ensemble impliquent un bon niveau d'échange et de communication avec nos équipes.

Si vous devez vous absenter plus de 24h, informez-en la maîtresse ou le maître de maison afin d'éviter que l'on s'inquiète pour vous !

En cas de doute sur l'état de santé du résident et après l'avoir informé, le personnel contacte le médecin traitant afin d'organiser un suivi.

5. QUAND ET COMMENT RÉGLER SON LOYER ?

Vous payez votre loyer à terme échu aux environs du 10^e jour de chaque mois. C'est le maître ou la maîtresse de maison qui vous communique la date d'échéance, son montant et les modalités de paiement.

Vous pouvez régler en chèque ou en espèces en faisant impérativement l'appoint.

6. PRIS EN CHARGE OU NON DANS LE PRIX DU SÉJOUR ?

COMPRIS	À VOTRE CHARGE
votre loyer	l'électricité
le chauffage collectif	le téléphone
les charges de gestion courantes (personnel de la résidence, entretien des parties communes, consommations des fluides des parties communes, ordures ménagères) Tous les 2 ou 3 mois, votre consommation d'eau sera ajoutée au montant de votre séjour.	l'accès aux médias télévision, câble, internet...

7. LES AIDES POSSIBLES

En fonction de vos revenus, il est possible de demander :

- **une allocation logement** (AL ou APL) auprès de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre maîtresse ou maître de maison pour plus de renseignements.
- **une allocation sociale d'hébergement** (ASH) délivrée par le département.

8. EN CAS DE PROBLÈME ADMINISTRATIF ET/OU FINANCIER ?

Un changement de situation ponctuel ou durable peut impliquer de nouvelles problématiques. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre maîtresse ou maître de maison afin de **trouver des solutions ou d'être orienté vers des organismes qui pourront vous aider dans vos démarches.**

9. SI JE VEUX PARTIR DE MON LOGEMENT ?

Le logement est attribué une fois pour toute, vous ne pouvez pas demander à en changer pour un autre au sein de l'établissement ni pour l'autre résidence de la ville.

Lorsque vous souhaitez libérer votre logement, vous devez en informer la direction, par courrier en précisant la date envisagée de votre départ.

LA VIE AU SEIN DES RÉSIDENCES



1. LA TÉLÉASSISTANCE

Sa souscription est obligatoire pour tout nouveau résident.

Un dispositif de téléalarme permet de bénéficier d'un système d'assistance et d'intervention à domicile 24h sur 24.

Une simple pression sur un bouton situé sur un médaillon (à porter autour du cou ou du poignet) permet d'entrer immédiatement en relation avec le service d'assistance et si besoin de dépêcher des secours d'urgence.



**Renseignements
et inscription
auprès du pôle
Seniors du CCAS
au 01 47 46 75 83**

2. LA RESTAURATION

Chaque logement dispose d'une cuisine équipée, néanmoins **il est possible de bénéficier d'un service de restauration les midis du lundi au vendredi** (avec un complément pour le weekend).

Trois formules sont proposées selon les situations :

1. Dans la salle de restauration collective
2. À emporter chez soi

Dans ce cas, l'équipe de restauration vous propose de venir récupérer vos repas en fin de matinée entre 10h30 et 11h30 chaque jour de semaine. Les repas du week-end sont livrés le vendredi.

3. En livraison à domicile

Le portage à domicile est assuré par une équipe d'agents de la ville pour les personnes ayant des problèmes de mobilité ponctuels ou durables. Les repas sont livrés dans la matinée chaque jour de semaine.



**Inscription
obligatoire auprès
du pôle Seniors du
CCAS au
01 47 46 75 83.
Justificatifs à
fournir : carte
d'identité, carte
vitale et dernier
avis d'imposition
ou de non-
imposition.
Le coût du
repas est établi
en fonction du
quotient familial.**



3. L'ENTRETIEN DE VOTRE APPARTEMENT

Chaque résident·e a la charge de l'entretien courant de son logement.

Au besoin, en cas de difficultés passagères ou durables, un recours à des services d'aide à domicile est possible. Votre maître ou maîtresse de maison pourra vous renseigner sur les aides à solliciter (ménage ou petits travaux).



LOCATAIRE

- 1. DOUILLES, AMPOULES**
 - entretien et remplacement
- 2. GRILLES DE VENTILATION ET VMC**
 - nettoyage
 - interdiction de boucher
- 3. PLAFOND ET MURS**
 - menus raccords de peinture
 - tapisserie
 - rebouchage des trous
- 4. SOL ET FAÏENCE**
 - entretien et pose de raccords de linoléum ou de faïence
- 5. FENÊTRES**
 - entretien poignée
 - graissage des gonds, paumelles et charnières
 - grille d'entrée d'air : nettoyage
 - remplacement des vitres cassées, joints et mastics vétustes
- 6. ÉVACUATION / ARRIVÉE D'EAU**
 - débouchage évacuations sous évier
 - entretien et débouchage siphons
 - remplacement joints et colliers
- 7. ÉVIER**
 - remplacement joints silicone
 - nettoyage dépôts de calcaire
- 8. ROBINETTERIE**
 - remplacement des joints, clapets et presse-étoupe

PROPRIÉTAIRE

- 1. COLONNE D'EAU USÉE**
 - remplacement
- 2. FENÊTRES**
 - remplacement
- 3. CONDUIT D'ALIMENTATION D'EAU**
 - remplacement

HALL D'ENTRÉE



LOCATAIRE

- 1. TABLEAU ÉLECTRIQUE**
 - remplacement coupe-circuits et fusibles
- 2. INTERRUPTEURS, PRISES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES**
 - entretien et remplacement si détériorés
- 3. DOUILLES, AMPOULES**
 - entretien et remplacement
- 4. PORTES**
 - graissage des gonds, paumelles et charnières
 - poignée : entretien, remplacement
- 5. SERRURES, CANONS**
 - graissage et remplacement de petites pièces
- 6. CLÉS ET BADGES**
 - remplacement
- 7. SOL**
 - entretien et pose de raccords de linoléum
- 8. PLAFOND - MURS**
 - maintien en état de propreté
 - menus raccords de peinture, tapisseries
 - rebouchage des trous
- 9. DÉTECTEUR DE FUMÉE**
 - Entretien (vérification du fonctionnement, dépoussiérage, remplacement des piles...)
- 10. PLACARDS**
 - remplacement des tablettes et tasseaux
 - remplacement des boutons et poignées
 - graissage
- 11. COMPTEUR D'EAU INDIVIDUEL**
 - entretien (parfois à l'extérieur du logement)

PROPRIÉTAIRE

- 1. TABLEAU ÉLECTRIQUE**
 - remplacement
- 2. PORTE D'ENTRÉE**
 - remplacement, sauf en cas de dégradations
- 3. DÉTECTEUR DE FUMÉE**
 - remplacement



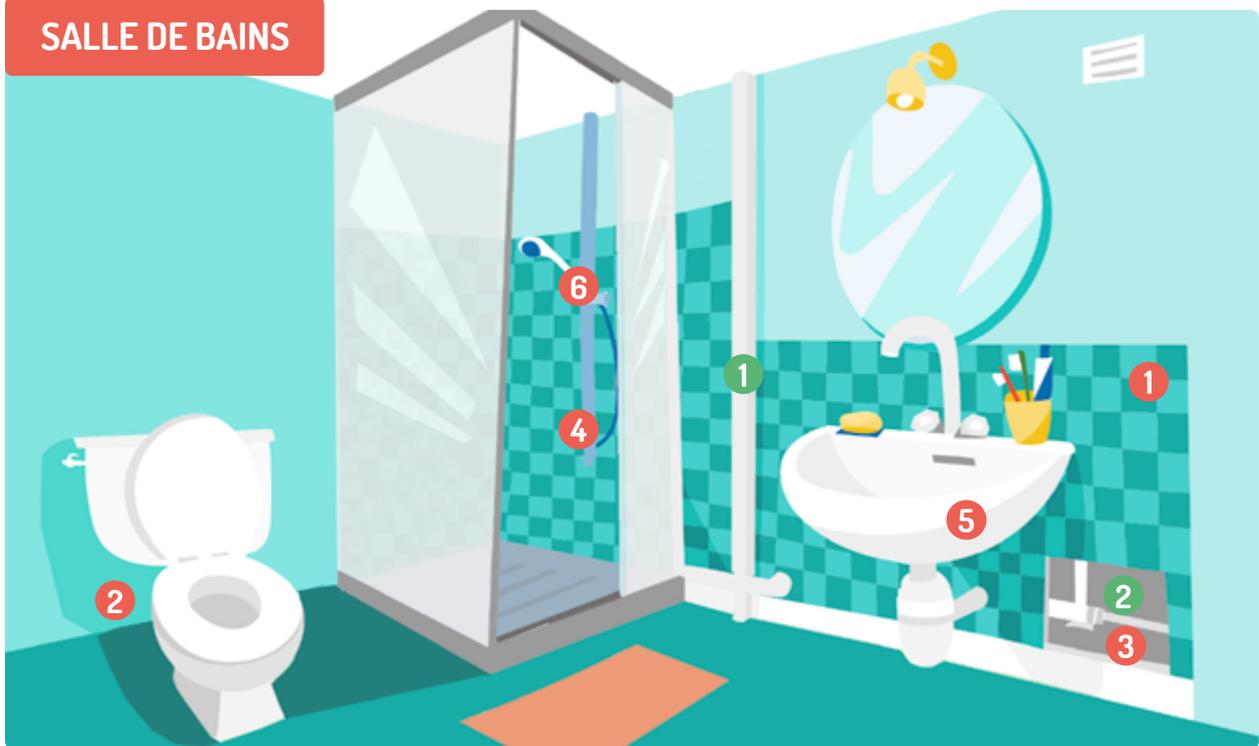
LOCATAIRE

- 1. INTERRUPTEURS, PRISES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES, PRISE TV**
 - entretien et remplacement si détériorés
- 2. DOUILLES, AMPOULES**
 - entretien et remplacement
- 3. RADIATEURS**
 - entretien
- 4. FENÊTRES**
 - entretien poignée
 - graissage des gonds, paumelles et charnières
 - grille d'entrée d'air : nettoyage
 - remplacement des vitres cassées, joints et mastics vétustes
- 5. VOLETS ET STORES**
 - graissage et entretien courant
 - entretien du mécanisme de commande
- 6. PLACARDS**
 - remplacement des tablettes et tasseaux
 - remplacement des boutons et poignées
 - graissage
- 7. SOL**
 - entretien et pose de raccords de linoléum
- 8. PLAFOND & MURS**
 - maintien en état de propreté
 - menus raccords de peinture et tapisseries
 - rebouchage des trous

PROPRIÉTAIRE

- 1. FENÊTRES**
 - remplacement
- 2. RADIATEURS**
 - remplacement

SALLE DE BAINS



LOCATAIRE

1. SOL ET FAÏENCE

- entretien et pose de raccords de linoléum et de faïence

2. WC

- remplacement joints pipe, joints et colliers
- remplacement fixations sol
- débouchage évacuations

3. EVACUATIONS D'EAU

- débouchage siphons, évacuations baignoire, douche et lavabo jusqu'à la colonne
- remplacement joints et colliers

4. DOUCHE

- remplacement tuyaux flexible
- remplacement joints silicone

5. LAVABO

- remplacement joints silicone
- nettoyage, dépôts calcaire

6. ROBINETTERIE

- remplacement des joints, clapets et presse-étoupe

PROPRIÉTAIRE

1. COLONNE D'EAU USÉE

- remplacement

2. CONDUIT D'ALIMENTATION D'EAU

- remplacement

4. LES ESPACES COLLECTIFS

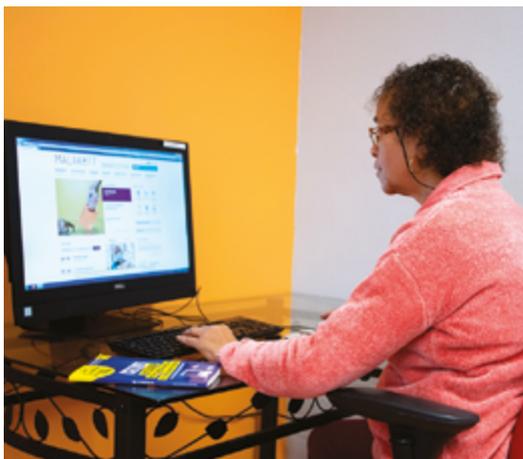
Des espaces communs sont à la disposition de l'ensemble des résident-es.
Ils vous accueillent tout au long de la journée en semaine de 8h30 à 17h.



Une salle de jeux agrémentée d'un salon convivial
(espace climatisé, faisant office de salle rafraîchie en période de canicule)



Une salle de restauration ouverte
les midis du lundi au vendredi inclus



Un ordinateur avec accès internet en libre-
service sur les horaires d'ouverture de la loge



Une bibliothèque avec de nombreux ouvrages mis
à la disposition des résident-es



Une salle de télévision, avec lecteur DVD, agrémentée de canapés
et fauteuils



Un jardin extérieur paysagé où l'on peut
à tout loisir cultiver un potager

5. LES ANIMATIONS ET LOISIRS



Au sein de nos résidences autonomie, **les activités sont aussi diverses que variées :**

- Lecture au sein de bibliothèque,
- Plaisir d'un film ou d'une émission partagée dans la salle commune,
- Gym douce pour rester en forme,
- Jeux de société : cartes, scrabble etc.,
- Goûter entre locataires ou barbecues l'été,
- Chant et chorale, activités manuelles et loisirs créatifs.



Le CCAS et ses partenaires vous proposent fréquemment et durant l'année des ateliers ou sorties des plus classiques aux plus originales : marionnettes, doublage de film, séances de jardinage, parties de pétanque, rencontres-discussions entre résidents, divertissements en extérieur.



Les deux Maisons de quartier de la ville et l'Espace de vie sociale proposent des ateliers culturels et sportifs, des séances de cinéma suivies de débat mais aussi des temps d'information ainsi qu'une aide dans l'utilisation des outils numériques.



Renseignements et inscription auprès du pôle seniors du CCAS au 01 47 46 75 97 ou 89
Voir contacts et adresses utiles p. 19

6. LA GAZETTE DE MALAKOFF LE TRIMESTRIEL DES SORTIES ET ANIMATIONS DES SENIORS

Une adhésion annuelle au pôle seniors du CCAS vous permet de recevoir gratuitement dans votre boîte aux lettres *La Gazette des seniors*.

Ce petit journal vous recense et détaille un large éventail de sorties et divertissements : musées, expositions, visites touristiques, balades, sorties bowling, spectacles, jeux, tournois, sport adapté etc.

i

L'inscription se fait en mairie au CCAS, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un titre de retraite.



7. LES SÉJOURS VACANCES PROPOSÉS PAR LE CCAS

Espagne, Italie, Allemagne, bords de mer ou montagne, **chaque année, l'équipe du CCAS se met en quatre pour vous proposer de jolis séjours en France ou à l'étranger**, avec des tarifs proposés suivant vos revenus (calcul en fonction de vos ressources). Un accompagnateur est présent durant tout le séjour.

i

Contact et inscription auprès du pôle Seniors du CCAS au 01 47 46 75 89





CONTACTS ET ADRESSES UTILES

1. NUMÉROS D'URGENCE

15

SAMU

17

POLICE

18

POMPIERS

112

Toutes urgences

NUMÉRO D'ASTREINTE DU WEEK-END

06 09 31 42 23

2. SERVICE PUBLICS DE PROXIMITÉ

HÔTEL DE VILLE

1 place du 11-Novembre-1918

01 47 46 75 00

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU 92

3 avenue Léon-Gambetta 92120 Montrouge

3 rue Jean-Baptiste-Clément 92290 Châtenay-Malabry

COMMISSARIAT

8 rue Raymond-Marcheron 92170 Vanves

01 41 09 30 00

TRÉSOR PUBLIC

18 rue Victor-Hugo, 92120 Montrouge

01 58 04 12 00

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

48 rue Raymond-Marcheron 92170 Vanves

ESPACE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (EDAS)

39 rue Louveau 92320 Châtillon

01 55 48 03 30

LA POSTE

32 rue Gabriel-Crié

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MALAKOFF, CCAS

En mairie - 1 place du 11-Novembre-1918

PÔLE SOLIDARITÉ & MISSION HANDICAP

Accueil, écoute, information et orientation du public, aide aux démarches en lignes pour ouvrir vos droits sociaux

01 47 46 75 80

PÔLE SENIORS

Activités de loisirs et voyage, accompagnement divers (carte de transports, ...)

01 47 46 75 97

TÉLÉASSISTANCE & RESTAURATION

01 47 46 75 83

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Le centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) est un lieu ressource du territoire Vallée Sud - Grand Paris pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage. Il coordonne l'action des professionnels. Sa mission est de veiller à la prise en charge des personnes âgées, d'informer sur les possibilités d'aide selon les situations, de mettre en œuvre une réponse aux besoins, de constituer un réseau de solidarité avec les différents partenaires.

01 47 46 75 79

MAISON DE QUARTIER HENRI-BARBUSSE

4 boulevard Louise-Michel

01 46 44 28 39

MAISON DE QUARTIER JACQUES-PRÉVERT

9 rue Jacques-Prévert

01 42 53 82 62

ESPACE DE VIE SOCIALE PIERRE-VALETTE

3^{bis} rue Gallieni

01 46 12 18 20



3. DES SERVICES DE SANTÉ

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ MAURICE-TÉNINE (CENTRE-VILLE)

74 avenue Pierre-Larousse
01 41 17 43 50

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

74 avenue Pierre-Larousse
01 41 17 42 77

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ JACQUELINE AKOUN-CORNET (SUD)

74 rue Jules-Guesde
01 46 44 07 38

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCES MALADIE, CPAM 92

1 rue d'Arcueil 92120 Montrouge
0 811 70 36 46

PHARMACIES

- Pharmacie Joliot-Curie 172 avenue Pierre-Brossolette
- Pharmacie Roux 64 avenue Pierre-Brossolette
- Pharmacie Montlouis 88 avenue Pierre-Larousse
- Pharmacie du Sud 32 boulevard de Stalingrad
- Pharmacie 21^{er} boulevard de Stalingrad
- Pharmacie du Clos Montholon 2^{bis} boulevard du Colonel Fabien
- Pharmacie Baert 112 boulevard Gabriel-Péri
- Pharmacie Porte de Châtillon 20 avenue Pierre-Brossolette
- Pharmacie principale de Malakoff 1 rue Augustin-Dumont
- Pharmacie du Progrès 10 rue Béranger
- Pharmacie Sine-Ndefeu 55 rue Paul-Vaillant-Couturier

Les pharmacies de garde sont communiquées chaque mois en dernière page du *Malakoff infos*, journal municipal de la ville.

4. VIE ASSOCIATIVE, LOISIRS CULTURE ET SPORTS

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

26 rue Victor-Hugo
01 55 48 06 30

UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE MALAKOFF

3 place du 14-Juillet
01 47 46 77 01

EN TRAVAUX JUSQU'EN 2027

STADE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE CHÂTILLON

57 rue Jean-Bouin, 92320 Châtillon
01 46 45 33 20

MÉDIATHÈQUE PABLO-NERUDA

24 rue Béranger
01 47 46 77 68

THÉÂTRE 71, SCÈNE NATIONALE DE MALAKOFF

3 place du 11-Novembre-1918
01 55 48 91 00



CINÉMA ARTS ET ESSAIS MARCEL-PAGNOL

17 rue Béranger
01 46 54 21 32

CONSERVATOIRE

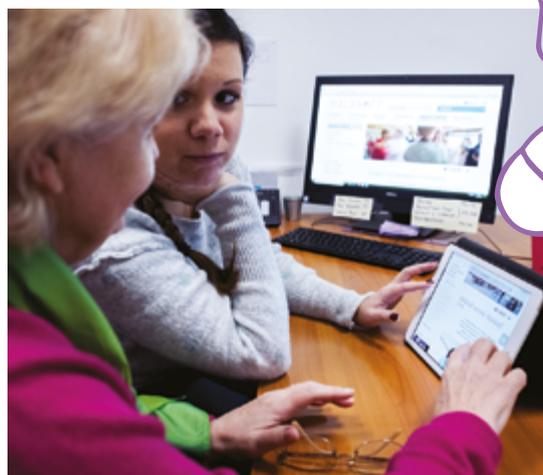
68 boulevard Gabriel-Péri
01 55 48 04 10

MAISON DES ARTS

105 avenue du 12-Février-1934
01 47 35 96 94

5. SE DÉBROUILLER AVEC LE NUMÉRIQUE

L'Espace de vie sociale Pierre-Valette est un espace dédié au numérique (ordinateur, téléphone portable, tablette, internet) **accessible à tous quel que soit son âge**. Ateliers, stages (gratuit ou payant en fonction de votre quotient familial), rencontres thématiques, libre accès à du matériel informatique.



ESPACE DE VIE SOCIALE PIERRE-VALETTE

📍 3^{bis} rue Gallieni

☎ 01 46 12 18 20

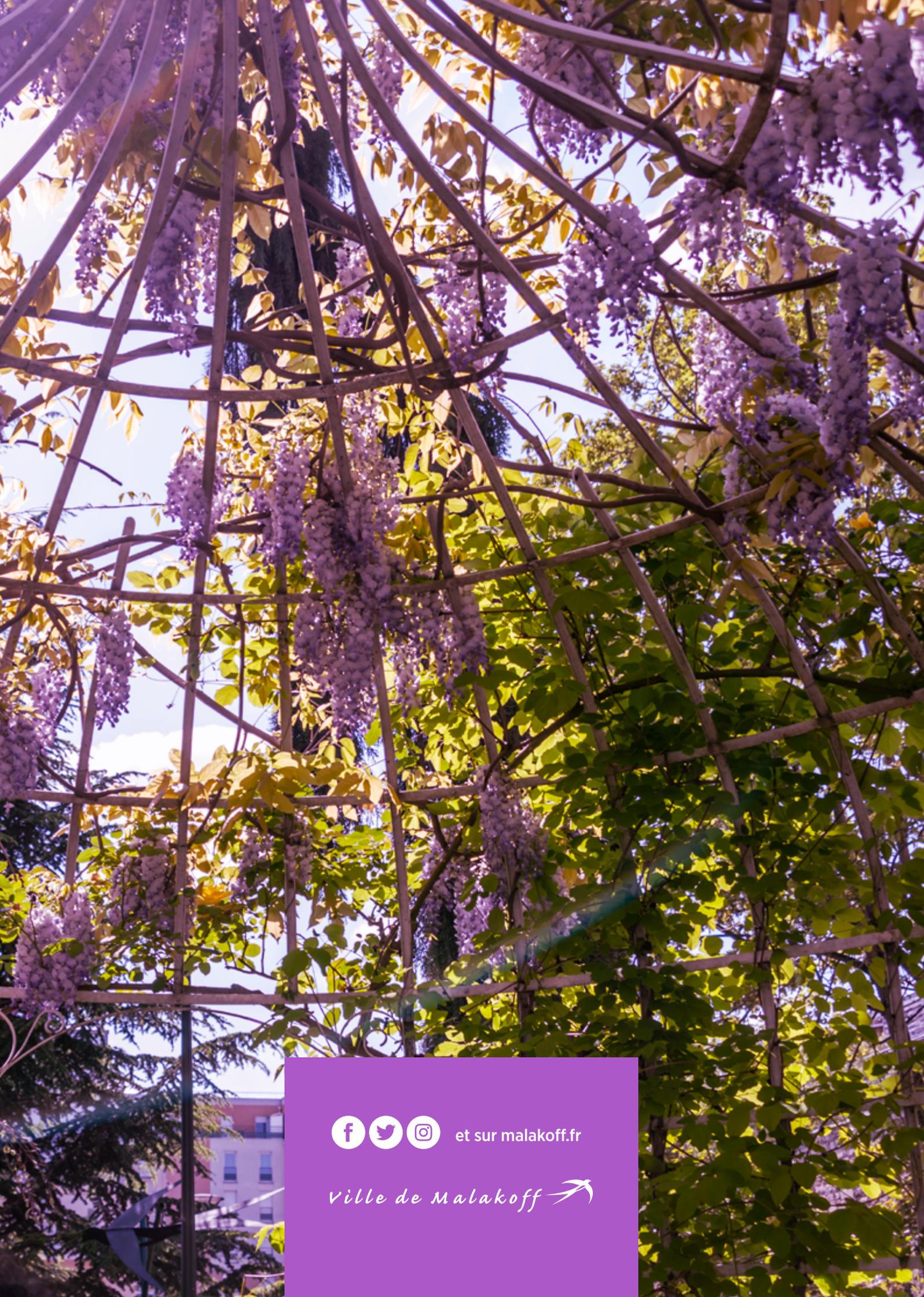


6. BIEN S'INFORMER SUR L'ACTUALITÉ À MALAKOFF

- **Le journal municipal mensuel *Malakoff infos*** chaque mois dans vos boîtes aux lettres, accompagné de son supplément *M+* avec l'actualité des sorties, l'agenda du mois et les programmes de cinéma
- **Le site internet malakoff.fr**
- **La newsletter numérique**, chaque lundi, recevez l'actualité « *Que faire cette semaine ?* » en vous inscrivant à la newsletter depuis le site malakoff.fr
- **Les réseaux sociaux municipaux** : facebook, twitter, instagram

Et aussi tout au long de l'année, des programmes thématiques dans vos boîtes aux lettres ou dans les lieux publics : *Malakoff en fête*, *Livres en plein air*, *Vide-greniers annuel*, *Prenez l'été*, *Forum des associations*, *Noël solidaire*...





   et sur [malakoff.fr](https://www.malakoff.fr)

Ville de Malakoff 